

2023-06/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Corine GUIGNON, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC, Timothée KOENIG, Karine CACHELEUX

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Sandrine BUIRON (pouvoir à Céline PELLISSIER), Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI),

Absents : Isabelle DERBES

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS	16	VOTANTS	21
----------	----	---------	----

DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE

VU le décret N° 94-1112 du 19/12/1994 ;

VU l'article 2213-28 du CGCT ;

VU la consultation des riverains concernés par la nouvelle dénomination ;

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 25 novembre 2019, il avait été autorisé à dénommer les impasses privées en vue d'optimiser l'arrivée de la Fibre et d'améliorer la géolocalisation des administrés.

Dans ce but, il convient de poursuivre cette opération en dénommant une nouvelle impasse située au droit du chemin des Adrechs « impasse des Arbousiers ».

Compte tenu de ce qui précède, conformément à l'article 2213-28 du CGCT, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le maire peut prescrire, il est proposé au conseil municipal d'adopter cette nouvelle dénomination.

Le conseil oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la nouvelle dénomination de l'impasse des Arbousiers située chemin des Adrechs.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance

